**Objet : Inscrire le vélo et les modes actifs dans les documents cadres et programmes pluriannuels ainsi que dans votre plan de relance**

Monsieur le Premier ministre,

La crise sanitaire du Covid-19, la crise économique qui démarre et l’urgence climatique nous obligent à réévaluer les priorités de l’investissement public dans nos territoires. Efficace, non polluant, compatible avec la distanciation physique, économique pour les usagers et l’investissement public, salutaire pour la santé : le vélo est une solution crédible non seulement en milieu urbain, mais dans tous les territoires où elle est mise en œuvre avec sérieux. Le développement de son usage constitue une réponse évidente, simple, économe et inclusive pour répondre aux enjeux de la décennie à venir pour les citoyens, les territoires et les acteurs économiques. Aujourd’hui**, l’État français négocie l’Accord de partenariat de la programmation européenne 2021-2027, définie les CPER et CPIER, augmente l’enveloppe des dotations de l’État... Vélo & Territoires vous encourage à donner toute sa place au vélo et aux modes actifs dans ces outils et à faire du vélo l’ingrédient clé de la relance**. Pour appuyer au mieux ce double objectif, Vélo & Territoires met à votre disposition un argumentaire sur l’urgence d’investir dans le vélo et des propositions de rédaction visant à faciliter [intégration du vélo de façon globale dans les programmes européens](https://www.velo-territoires.org/wp-content/uploads/2020/05/Inscrire-le-vlo-dans-les-programmes-europens-2021-2027-V4.pdf) et d’autre part à [inscrire le vélo dans vos plans de relance](https://www.velo-territoires.org/ressources/categorie/publications-velo-territoires/?resource-id=14432#resource-velo-ingredient-cle-de-relance).

A Vélo & Territoires, il nous semble raisonnable et atteignable de viser une part modale vélo de 12% à horizon 2030 et notre cap stratégique est établi en ce sens. Cette trajectoire suppose un investissement supérieur à 30 €/an/habitant pour le vélo et de multiplier par 4 les financements accordés au vélo chaque année en France. Les retombées économiques d’une politique ambitieuse de ce type (pour modeste que soit l’investissement vélo comparé à d’autres politiques publiques) sont estimées à 43,5 milliards d’€ par an (hors externalités liées à la santé) et pourraient créer jusqu’à 313 500 emplois[[1]](#footnote-1)\*. Ce niveau d’investissement sera atteint seulement si tous les outils financiers disponibles sont mobilisés, programmes 2021-2027 et plans de relance y compris.

Nous porterons évidemment un grand intérêt à la manière dont l’État français décidera d’intégrer le vélo aux différents plans de relance en cours de discussion, dans l’Accord de Partenariat sur les programmes européens et dans les CPER 2021-2027 et leur volet interrégional au travers de mentions explicites relatives au vélo et aux modes actifs. N’hésitez pas à nous les faire partager.

1. \* Scénario prospectif établi pour une part modale de 9% selon l’étude « Impact économique et potentiel de développement des usages du vélo en France » - avril 2020 [↑](#footnote-ref-1)